

La ville va-t-elle obtenir une troisième fleur ? 10/09/11



Une visite de la ville s'impose pour découvrir les plantations et aménagements créés pour embellir la cité.

Créé en 1959, le concours des villes et villages fleuris est organisé pour promouvoir le développement des espaces verts dans les villes. Les récompenses vont d'une à quatre fleurs.

Mais quels sont les critères pour obtenir ce label ? Pour 50 % : le cadre végétal. Pour 30 % : les efforts pour l'amélioration du cadre de vie. Et pour 20 % : l'animation et la valorisation touristique.

De gros efforts ont été faits par la municipalité pour embellir Crémieu. Le budget fleurissement, espaces verts, matériaux et engrais s'élève à 21 000 €, la masse salariale à 72 500 €, l'investissement

en mobilier atteint 50 000 €, en végétaux 55 000 €.

Lundi, Patricia Salagnon, adjointe, entourée des services techniques de la ville, accueillait les membres du jury départemental de fleurissement et cadre de vie pour une visite de la ville.

La cité médiévale qui a déjà deux fleurs sur son panneau va-t-elle convaincre le jury pour une troisième fleur ? Conserver la deuxième ? Résultat au cours d'une cérémonie officielle...

Il faut savoir que 98 communes sont inscrites à ce 53^e concours en Isère et que 38 communes ont d'une à quatre fleurs. □